



Avec un budget de moins de 2 milliards par an, la Commission nationale anti-corruption (Conac) veut plus de ressources pour lutter efficacement contre la corruption.

Au cours d'un forum d'informations et d'échanges sur la corruption à l'Assemblée Nationale le 16 novembre 2023, le président de la Conac, le Révérend Dieudonné Massi Gams, a indiqué que un budget de moins de 2 milliards par an n'est pas suffisant pour mener à bien sa mission.

Malgré toutes les structure déployées, le Cameroun peine toujours à améliorer son score. Le pays en 2022 occupait le 27e rang sur 100, selon l'Indice de perception de la Corruption. Et pourtant, le président Paul Biya a mis sur pied plusieurs instruments dont le but est de lutter contre la corruption et les atteintes à la fortune publique. Il s'agit entre autres de l'Agence Nationale d'Investigation financière (Anif), du Conseil de discipline budgétaire et financière (Cdbf), de la Chambre des comptes de la Cour Suprême, du Tribunal Criminel Spécial (Tcs) et bien sûr de de la Commission nationale anti-corruption (Conac). Le Cameroun est et demeure parmi les pays les plus corrompus au monde.

Le 16 novembre 2023, à l'Assemblée nationale, au cours du « Forum d'informations et d'échanges sur la lutte contre la corruption au Cameroun », le président de la Commission nationale anti-corruption, Dr Dieudonné Massi Gams, a exprimé ses regrets sur la faible ressource allouée à l'organe dont il a la charge. « **Avec un budget annuel stagnant de moins**

de deux milliards depuis sa création, l'institution ne peut pas se déployer comme souhaité par le peuple camerounais. La Conac est confronté à un problème de ressources financières, matérielles et humaines », a déploré le Rev Dieudonné Massi Gams.

Le président de la Conac a par ailleurs sollicité l'adoption d'un texte qui tiendra compte : **« l'application de l'article 66 de la Constitution de 1996 à travers une loi qui définit les infractions et les sanctions en cas d'enrichissement illicite, soutenant de fait la ratification de la Convention des Nations Unies sur la prévention et la lutte contre la corruption et de l'Union africaine ».**